



152203 - L'écoute de la musique pendant l'accomplissement de certaines activités rend elle le revenu qu'on en gagne illicite?

question

Très brièvement, j'effectue des exercices sportifs et , parfois , des activités de programmation. Je sais qu'il est interdit d'écouter la musique. Mais mon écoute de chants pendant l'accomplissement de certaines activités rend elle l'exercice celles-ci illicite. En d'autres termes, les gains que je réalise grâce à la programmation sont ils rendus illicites à cause de mon écoute de la musique?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, quand le chant est accompagné musicalement, sa production et son écoute sont interdites; qu'il soit l'œuvre d'une femme ou d'un homme et qu'il soit lyrique, exaltant ou religieux. La seule exception concerne le chant accompagné par un battement de tambours qui se fait dans la célébration des mariages, à l'occasion des fêtes et lors du retour d'un absent. Ceci a déjà été expliqué en détail dans le cadre des réponses données à la question n° [5000](#) .

Le chant , sans accompagnement musical, fait par une femme au profit d'hommes est interdit. S'il est fait par un homme et ne contient que des paroles décentes, tels les chants islamiques sans musique, il reste licite. En dépit de tout cela, il ne convient pas d'en écouter souvent ni de s'en occuper fréquemment.

Bob nombre d'ulémas ont rapporté l'existence d'un consensus sur l'interdiction de l'écoute de la musique.

Deuxièmement, celui qui écoute le type de chant prohibé alors qu'il travaille ou fait du sport viole un interdit. Mais cela n'influe pas sur le statut de son activité ou sport. S'il exerce la programmation licitement et en tire un revenu, celui-ci reste un gain licite parce que fruit d'une



activité non moins licite.

L'homme raisonnable doit réfléchir pour investir son temps utilement et se permettre d'obtenir des dizaines voire des centaines de bienfaits. L'écoute de la musique peut occasionner des centaines de méfaits, faire perdre du temps et de bonnes occasions.

Il s'y ajoute que la lecture du Coran et le rappel d'Allah améliorent le cœur, apaisent l'âme et purifient les lieux. Comment comparer la parole du Clément à la flûte satanique?!

Nous demandons à Allah de vous éclairer le cœur, de vous pardonner vos péchés et de vous occuper par des actes d'obéissance susceptibles de vous rapprocher de Lui.

Allah le sait mieux.